AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-8-77465603

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 138 — 23 août 1977

GRANDES CULTURES

- COLZA -

DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA D'HIVER

La présence de nombreuses larves de grosse altise dans les tiges de colza déformées à la suite des gelées de mars 1977 et l'observation d'altises adultes en train d'effectuer des morsures sur les hampes florales et les siliques de colza juste avant leur maturité en juin, laissent à penser que les populations d'altises risquent d'être importantes cet automne sur les nouvelles cultures de colza d'hiver.

Afin de limiter les dégâts provoqués par ces insectes aux premiers stades du colza, les semences devront être préalablement traitées peu de temps avant le semis, avec un produit à base de :

- lindane : 50 g de m. a./kg de semences,
- méthiocarbe : 25 g de m. a./kg de semences,
- endosulfan + lindane : 125 g + 50 g de m. a./q de semences.

Les jeunes plantules de colza seront ainsi protégées jusqu'au stade 1 - 2 feuilles.

Dans la mesure où l'agriculteur peut disposer d'un microgranulateur, à signaler également la possibilité d'effectuer un traitement à base de carbofuran (Curater) en localisation, lors des semis, à raison de 600 g de m. a./ha, pour protéger les jeunes plantules contre les dégâts des petites et des grosses altises.

Les semences utilisées devront préalablement avoir subi un traitement anti-cryptogamique afin de limiter les éventuelles fontes de semis : pour ce faire, enrober les semences de captane, de silicate de méthoxyéthylmercure, d'oxyquinoléate de cuivre ou de thirame. Il est possible d'augmenter l'adhérence de ces produits en ajoutant une cuillerée à café d'huile végétale par kg de semences.

DESHERBAGE DU COLZA EN PRE-SEMIS

Aucune nouveauté n'est apparue depuis l'an dernier en désherbage de pré-semis du colza. Ce désherbage doit tenir compte de la flore adventice dominante dépendant :

- des précédents culturaux et des herbicides utilisés préalablement (les pailles enfouies après broyage favorisent les repousses de céréales, tandis que sur pailles brûlées, les levées de vulpin et de folle-avoine sont fréquentes),

- de la préparation de la parcelle (un pseudo-labour favorise les repousses de céréales, un labour profond fait réapparaitre une flore ancienne composée de gaillets, matricaires, folle-avoine...),

- de la préparation du lit de semences (un lit trop fin favorise l'apparition de vulpin, stellaires, mourons, véroniques...).

P56

.../...

Pour ce faire, on pourra utiliser l'un des produits suivants :

- diallate (Avadex) à 1,4 kg de m. a./ha : action essentiellement graminicide,

- napropamide (Devrinol) à 1 kg de m. a./ha : bonne action sur graminées. Un peu faible contre ray-grass. Bonne action sur capselle, matricaire, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique. Action moyenne sur gaillet,

- nitralin (Planavin) à 1,125 kg de m. a./ha : bonne action sur graminées, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique. Action moyenne sur matricaire,

- trifluraline (Tréflan) à 1,2 kg de m. a./ha : bonne action sur graminées, chénopodes, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique. Action moyenne sur gaillet et insuffisante sur matricaire,

- nitralin + napropamide (Fulton, Zulan)à 0,7 + 0,8 kg de m. a./ha : bonne action sur graminées (faible sur ray-grass), sur coquelicot, matricaire, stellaire, véronique. Action moyenne sur gaillet.

- TABAC -

MILDIOU

La Fédération des Planteurs de Tabac d'Alsace, la Caisse d'Assurance Mutuelle des Planteurs de Tabac de STRASBOURG et le Service Technique de la Coopérative des Planteurs de Tabac d'Alsace communiquent :

"le mildiou du tabac, qui n'avait pas sévi en Alsace depuis 1974, vient d'y faire son apparition cette année. En effet, le parasite a été constaté le 16 août sur une parcelle située dans le Sundgau : les feuilles basses et médianes présentent les taches caractéristiques avec émission de spores à la face inférieure.

Une autre attaque a été décelée le 19 août dans la région strasbourgeoise, avec attaques légères sur feuilles médianes.

Il est inutile de rappeler les risques que cette maladie peut faire courir, tant sous sa forme sporulative que sous sa forme systémique, aussi convient-il de suivre attentivement son évolution afin d'arrêter les moyens de lutte nécessaires.

Pour le moment, les mesures suivantes sont à appliquer :

- écimer rapidement les parcelles tardives,

- achever de toute urgence la cueillette des feuilles basses lorsqu'elle n'est pas terminée,

- surveiller régulièrement et attentivement les plantations afin d'y déceler les premières apparitions du mildiou,

- signaler immédiatement au Chef de secteur du Service Technique toute trace suspecte".

- HOUBLON -

MILDIOU

Les précipitations de ces derniers jours ont été suffisantes pour lessiver le traitement conseillé en date du 11 août. Renouveler la protection fongicide dans les meilleurs délais, même sur la variété Northern-Brewer dont la récolte est proche. Choisir un produit organique de synthèse ne tachant pas les cônes.

OIDIUM

Cette maladie étant observée sur cônes dans de nombreuses houblonnières, il est recommandé d'effectuer un traitement généralisé dans toutes les plantations. Ajouter un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou et bien mouiller l'ensemble de la végétation.

.../...

PUCERONS

De jeunes pucerons ont à nouveau fait leur apparition dans certaines houblonnières. Effectuer, s'il y a lieu, une application mixte pour éviter l'infestation des cônes. Dans le choix de l'aphicide, tenir compte de sa rémanence et de la proximité de la récolte du houblon.

Les produits contenant du dichlorvos (nombreuses spécialités), naled (Ortho-Dibrom) et mévinphos (nombreuses spécialités) trouvent maintenant leur meilleur emploi, en raison de leur faible rémanence.

- POMMES DE TERRE -

(Cultures d'altitude)

MILDIOU

Une importante progression de cette maladie est signalée dans les Vosges. Sur les variétés tardives dont on désire prolonger la végétation, renouveler le traitement fongicide dès que possible. Sur les variétés où la maturité est suffisamment avancée, ne pas tarder à exécuter le défanage chimique.

- BETTERAVES INDUSTRIELLES -

CERCOSPORIOSE

Le temps pluvieux que nous connaissons actuellement ainsi que les rosées matinales sont favorables au développement des foyers de cercosporiose et plus particulièrement, dans les parcelles où quelques taches avaient déjà été décelées au début du mois. En conséquence, il convient de bien surveiller ses parcelles et d'effectuer un traitement dès la constatation de tels foyers.

Dans les parcelles où l'on n'observerait pas encore de taches, un traitement de bordure permettrait de limiter les éventuelles contaminations.

/ ARBRES FRUITIERS A PEPINS /

- MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES -

En raison des conditions climatiques de ces derniers jours, les risques d'infection des pommes et des poires par diverses maladies cryptogamiques se développant par la suite en cours de conservation, sont assez importants (notamment les attaques de Gloeosporium).

En conséquence, deux traitements de pré-cueillette sont conseillés : le premier 30 à 40 jours avant la date présumée de la cueillette, le deuxième une semaine avant la récolte. Utiliser l'un des produits suivants :

- bénomyl : 30 g de m. a./hl
- carbendazime : 30 g de m. a./hl
- méthylthiophanate : 70 g de m. a./hl.

/ VIGNE /

BOTRYTIS

Le botrytis trouve des conditions très favorables à son évolution. Les nouvelles attaques observées sur grappes peuvent évoluer rapidement si les périodes de longue humectation du feuillage devaient se poursuivre.

Afin de limiter au maximum cette évolution, le traitement recommandé à la véraison, dans le programme de traitement anti-botrytis, ne devrait pas être négligé. Pour que ce traitement trouve toute son efficacité, il est absolument primordial de traiter rang par rang et veiller à ce que la pulvérisation englobe bien les grappes.

Le traitement est à effectuer lorsque les premières baies amorcent leur véraison.

P57

.../...

/ TOUTES CULTURES /

- CAMPAGNOL DES CHAMPS -

Dans certains secteurs de la région, les populations de campagnol des champs ont actuellement tendance à progresser à un rythme qui, localement, peut être considéré comme dangereux pour les cultures.

Il importe de suivre cette évolution au cours des semaines qui viennent, afin d'envisager une intervention au moment de la réalisation des emblavures d'automne.

En effet, il est illusoire de vouloir traiter dès maintenant, trop de cultures étant encore en place et fournissant à ces rongeurs une nourriture abondante ne les incitant guère à consommer les appâts qui pourraient être utilisés.

Rappelons en outre que la lutte ne peut être efficace que si elle est entreprise, en même temps, par l'ensemble des agriculteurs, sur la totalité d'un territoire contaminé.

Des arrêtés préfectoraux seront pris prochainement dans les différents départements de la Circonscription. Ils préciseront les lieux, les dates et les modalités d'emploi des produits utilisables pour limiter les populations de ce rongeur.

A cet effet, il conviendrait que les maires des communes de chaque département de la Circonscription adressent dans les meilleurs délais au Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, 67084 STRASBOURG CEDEX pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, et à la Cité Administrative, 54043 NANCY CEDEX pour les Vosges, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle, et ce, après consultation des responsables agricoles locaux (syndicats, groupements de défense), une note succincte concernant l'état d'infestation des populations de campagnols des champs sur le territoire de leur commune.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER